



Les Délices

Les propriétaires du domaine

L'ancienne salle de réunion et l'ancienne mairie

L'acquisition de la propriété des Délices

La salle communale des Délices

La nouvelle mairie



“La Mémoire du Grand-Saconnex” a recherché dans tous les procès-verbaux du conseil municipal de 1935 à 1960 (environ 600 pages) toutes les démarches, toutes les discussions, toutes les interventions et surtout toutes les décisions prises pour posséder cette magnifique campagne, qui comprend l’actuelle Mairie et la salle communale des Délices.

Comme chacun peut l’imaginer, les temps étaient difficiles, l’argent ne coulait pas à flots. La deuxième guerre mondiale faisait rage. Il y avait ceux qui voulaient que la Commune prenne des risques et il y avait aussi les craintifs, ceux qui estimaient que la Commune ne pouvait pas s’engager dans des dépenses inconsidérées.

Tous les événements intéressants, qui ont marqué cette période, sont reproduits fidèlement dans ce cahier de “La Mémoire du Grand-Saconnex”.

LES DELICES

L’historien Eugène-Louis Dumont, dans son excellent ouvrage de l’Histoire du Grand-Saconnex, nous rappelle que la belle campagne où s’élève la Mairie a une origine assez ancienne. Laissons-lui nous apprendre l’appartenance du domaine des Délices jusqu’à son acquisition par la commune:

“Au milieu du XVIII^e siècle, elle appartenait à Anne-Elisabeth Boissier, 1716-1796, femme d’Ami de Chapeaurouge, 1703-1761, juge, auditeur et syndic de Genève. Elle se dessaisit de sa propriété les 31 décembre 1768 et 4 février 1769 en la vendant à Jean-Gabriel Grenus, 1709-1783, citoyen de Genève, colonel en France et membre des Etats de la noblesse du Pays de Gex.

Les bâtiments étaient alors situés à la lisière N.-E. du village; sans doute furent-ils démolis au cours du temps, car ceux qui existent actuellement ont été construits au XIX^e siècle.

La campagne, après la mort de Jean-Gabriel Grenus, devait échoir à son fils Jacques, 1751-1819, avocat. Ce dernier fut un des chefs du parti des représentants, du Deux-Cents en 1782; il est l’auteur de plusieurs brochures politiques dirigées contre le parti aristocratique.

A la suite de diverses circonstances Jacques Grenus cité vendra sa propriété à Louise Francillon, femme de Jean Jaquemier, le 19 novembre 1818, qui la revendit à Joseph Joubert, aubergiste, le 29 septembre 1819, pour passer ensuite à Auguste-Jules de Budé le 11 mai 1824.

D’autres parcelles de la campagne Grenus furent acquises par Jacques Cartier, déjà propriétaire au même lieu, avec les bâtiments sur la route du Grand-Saconnex-Colovrex-

Collex-Bossy. Il acheta également de nombreuses terres et constitua ainsi un domaine important de 40 hectares, dont une bonne partie est située sur Pregny. A sa mort en 1835, sa fille adoptive Jacqueline Bouvier-Cartier, femme de Sigismond-Abraham-Henri Panchaud, en hérita.

Le 17 décembre 1857, les hoirs de cette dernière vendent le domaine à Suzanne-Caroline Odier, 1820-1880, femme de Charles-Louis-Auguste Brun, docteur médecin, demeurant à Paris, rue d'Aumale numéro 23.

Il passa par la suite à Auguste-Gabriel Brun, domicilié à Florence et à Armand-Emile Brun habitant Paris, qui s'en dessaisirent le 23 août 1899 en le vendant à M. et Mme Hermann Patry-Reverdin. La campagne avait alors une superficie de 36 hectares, 76 ares. Elle devait appartenir plus tard à MM. van Leisen, puis Albrecht et Braschoss régisseurs, pour passer ensuite à la commune du Grand-Saconnex.

En 1945-1946, un des communs, après des travaux, fut aménagé en salle communale et la maison de maître devint le siège de la Mairie en 1959. Ce qui subsiste du terrain a été transformé en parc municipal, dans lequel le promeneur peut voir deux anciennes bornes, qui jadis limitaient la frontière franco-genevoise (elles ont été enlevées en 1960, à la suite des travaux de l'aéroport). Elles portent gravées et sculptées sur leurs deux faces principales, d'un côté la fleur de lys de la France royale dans un écu et de l'autre le G. de Genève, à l'exception d'une qui porte les armes de Genève. Toutes deux sont marquées au millésime de 1818. Ainsi, passé et présent réunis, forment ici un heureux rappel historique”.

Personne ne pouvait, mieux que l'historien Eugène-Louis Dumont, nous énumérer les différents propriétaires de ce domaine des Délices avec tant de précisions.

Nous allons expliquer les différentes étapes qui ont permis l'acquisition par la commune de la campagne des Délices ; peu d'habitants du Grand-Saconnex sont au courant des difficultés rencontrées pour l'achat de ce domaine.

Il faut savoir qu'à cette époque et depuis de nombreuses décennies, la salle de réunion était installée au rez-de-chaussée de l'ancienne école du village, à l'Ancienne-Route.

Au cours d'une séance du conseil municipal du 28 décembre 1936, on parle de l'aménagement de la Mairie et d'un secrétariat dans cet ancien bâtiment, construit aux environs de 1830. Le coût de cette transformation reviendrait à 4'000.- francs, sans les honoraires. Le Maire (qui était François Lehmann) serait d'accord de faire effectuer ces travaux à condition que l'on utilise seulement le solde disponible à la Caisse d'Epargne, sans toucher au budget.

A cette même séance, un conseiller relève qu'à la suite de la récente fête de Noël des enfants, on a pu se rendre compte que la salle de réunion était trop petite et demande si la commission des bâtiments ne devrait pas envisager tout d'abord l'agrandissement de



L'ancienne école du village construite en 1833, comprenait des classes, la mairie et la salle communale. Elle a été en activité jusqu'en 1995, date de construction de la nouvelle école à la route de Colovrex.



Actuellement, ce bâtiment est utilisé par des sociétés culturelles communales.

cette salle. Le coût d'un agrandissement reviendrait entre 15'000.- et 20'000.- francs. Cette affaire est renvoyée à la commission des bâtiments pour étude et rapport. Le Maire verrait avec plaisir les sociétés communales collaborer à la réalisation d'un fonds destiné à l'agrandissement de la salle communale. Une demande est adressée au Département des Travaux publics pour l'obtention d'une subvention fédérale pour réparations et améliorations entreprises par les communes dans d'anciens bâtiments.

Le 9 avril, M. Rudolf, architecte, est chargé de présenter un projet d'agrandissement de la salle de réunion pour une salle de 10m sur 15m avec 304 places et une scène.

Au cours des séances des 28 mai et 9 juillet 1942, des discussions très longues et musclées ont lieu à propos de l'agrandissement de la salle de réunion. L'autorité exécutive cherche à ne pas prendre de décision trop rapidement, d'autant plus que l'on approche de la fin de la législature. On sent à la lecture des procès-verbaux que la décision d'entreprendre l'agrandissement ou de procéder à des réparations doit être renvoyée à plus tard, car le maire, appuyé par quelques conseillers, fait remarquer que la population ne comprendrait pas le vote d'une "grosse dépense".

Au cours de la séance du conseil municipal du 1^{er} avril 1943, le conseil décide l'agrandissement de la salle de réunion d'après les plans établis par M. Rudolf, architecte.

Le 11 juin 1943 marque le début de la législature 1943-1947. Le 27 août 1943, M. le Maire informe le conseil qu'à la suite d'une entrevue avec le chef de l'urbanisme du Département des Travaux Publics, une lettre de MM. Braschoss, Phil et Albert, régisseurs a été adressée à la Mairie, proposant à la commune d'acheter la campagne des Délices. La surface de la propriété est de 15'000 m² et évaluée à 75'000.- francs et les immeubles à 40'000.- francs, soit un total de 115'000.- francs.

La première réaction enregistrée dans le PV de cette séance est négatif, un conseiller estimant que ce serait une bonne affaire pour un spéculateur mais la commune ferait un mauvais achat. D'autres conseillers ne partagent pas cet avis sur la spéculation. Une visite des lieux a lieu le samedi 28 août 1943. Proposition est faite d'envisager l'achat de la partie du bas de la propriété, soit 9'000 m² et de procéder à l'agrandissement de l'ancienne salle de réunion, comme prévu.

Le 7 octobre 1943, un rapport est présenté au conseil municipal sur l'achat de la propriété. La commission des bâtiments propose l'achat pour le prix de 90'000.- francs, mais refus catégorique du vendeur qui demande 115'000.- francs.

Une deuxième offre est faite: 15'000 m² de terrain à 4,50 francs, soit 67'500.- francs plus 32'000.- francs pour les bâtiments, soit un total de 110'000.- francs. La commission des travaux envisage l'abandon de la construction de la salle de réunion pour l'ériger

aux Délices. Un conseiller propose d'offrir 75'000.- ou 80'000.- francs, frais compris. Le Maire fait remarquer que les conseillers prendraient une grande responsabilité en votant un tel crédit. Quel avenir est-il réservé à notre pays? Le moment ne pourrait pas être plus mal choisi pour faire de gros frais. De plus, il pense que l'aménagement du champ d'aviation nuira au développement de la Commune.

Les discussions s'éternisent. Finalement le conseil municipal est d'accord, en principe, d'acheter la propriété des Délices pour la somme de 120'000.- francs, proposition acceptée par tous les conseillers sauf deux.

Toutefois les entrevues avec les propriétaires se poursuivent et à la séance du 16 mars 1944, il est dit qu'il est signé devant le notaire Martin un compromis de vente valable jusqu'au 1^{er} juin 1944. La Commune peut devenir acquéreur de la propriété des Délices pour le prix de 97'000.- francs, soit 27'500.- francs comptant et la reprise d'une créance hypothécaire de 69'500.- francs.

Un vote concernant l'acquisition de la propriété des Délices a lieu lors de cette séance du 16 mars 1944. A l'appel nominal, 9 conseillers acceptent l'achat alors que 3 le refusent. Le Maire refuse de signer un acte d'achat pour lequel il n'est pas d'accord. Les deux adjoints sont désignés à cet effet.

L'arrêté est donc accepté à la majorité de 9 voix contre 3.

LE RÉFÉRENDUM

A la séance extraordinaire du 13 avril 1944, le Maire donne lecture d'une lettre du comité référendaire et signée de son président M. John Roux. 31 listes avec 210 signatures sont parvenues au comité. Le référendum a donc abouti, le nombre des électeurs étant de 403 environ et le nombre de signatures valables exigées, 135.

M. Anken, conseiller d'Etat, par lettre du 6 avril 1944, informe le Maire que la votation communale référendaire est fixée aux 13 et 14 mai 1944. Huit jours avant la date de la votation, le Maire doit faire parvenir à tous les électeurs le texte imprimé de l'Arrêté municipal soumis au référendum. Avant le 1^{er} mai 1944, la liste des militaires qui seront en service les 13 et 14 mai et qui désireront participer à la votation devra être adressée au Département de l'Intérieur.

A cette séance du 13 avril, des reproches sont adressés concernant l'attitude de l'association des intérêts, qui estime ne pas avoir été assez renseignée concernant cette acquisition. Un conseiller estime même que l'association des intérêts a beaucoup de prétention et qu'elle veut se substituer au conseil municipal.

Après un long échange de vue, décision est prise de convoquer une assemblée d'information. Proposition est faite de désigner deux présidents, un de chaque groupe, soit le Maire et un adjoint et de désigner à l'avance 3 à 4 orateurs de chacun des deux groupes en présence.

A cette page et à la suivante figurent l'arrêté municipal du 16 mars 1944 soumis à la votation populaire des 13 et 14 mai à la suite du référendum lancé le 18 mars 1944 et le texte de l'affiche du comité d'action pour l'achat de la propriété des Délices.

Commune du



Grand-Saconnex

Arrêté municipal du 16 mars 1944
soumis à la votation populaire des 13 et 14 mai ensuite du referendum
lancé le 18 mars 1944

Le Conseil municipal

ARRÊTE

1. d'acquérir pour le prix de *Fr. 97.000.-* de MM. Louis Brascoss et Max Schlæpfer, la parcelle 2029, feuille 5 du cadastre de la commune du Gd-Saconnex, contenant 1 ha, 51 a, 58 m, 10 dm, avec les bâtiments suivants : 99 bis, pavillon en bois de 9 m, 10 dm, — 99 ter, dépendance en bois de 74 m, 55 dm, — 95, habitation et dépendance en maçonnerie de 463 m plus 13 m surface de l'entrée couverte, — 100, logement en maçonnerie de 64 m 20 dm, — 101, dépendance en maçonnerie de 214 m, 60 dm, — 102, logement en maçonnerie de 214 m, avec véranda de 43 m, — 792, garage en maçonnerie de 33 m, — 793, chalet en maçonnerie et bois de 19 m, avec galerie en bois de 6 m, actuellement détruit, — 794, W.C. en maçonnerie de 2 m, — copropriété de la parcelle 1307, feuille 5, de 59 m.

Le prix sera payé à concurrence de *Fr. 27.500.-* comptant, lors de la signature de l'acte de vente et à concurrence de *Fr. 69.500.-* par reprise par la commune d'une créance hypothécaire de pareille somme due par les vendeurs à la Caisse hypothécaire du Canton de Genève.

2. d'ouvrir sur le compte de dépôt un crédit de *Fr. 28.000.-* pour le paiement du prix à payer comptant et les frais d'acte.
3. de déléguer MM. Marc Boccard et Emile Cerroti, adjoints, pour la signature de l'acte de vente.
4. de demander, en application de l'article 127 de la loi sur les contributions publiques, vu la cause d'utilité publique de cette acquisition, l'exonération des droits d'enregistrement et de Registre Foncier sur cet acte.

Grand-Saconnex, le 26 avril 1944.

Certifié conforme au procès-verbal :

Le Maire : F. Lehmann

Electeurs du Gd-Saonnex

La VOTATION REFERENDAIRE du SAMEDI 13 et DIMANCHE 14 MAI prochains, revêt pour notre commune une importance capitale. Tous les renseignements possible vous ont été donnés pour que vous puissiez faire état de votre droit de vote en connaissance de cause

L'arrêté du conseil municipal du 16 mars, accepté par 9 conseillers contre 3 MERITE votre approbation enthousiaste

Vous ne permettez pas, qu'un projet si plein de promesses pour l'avenir de notre Village soit sabordé par des citoyens pessimistes ou égoïstes

Non, au contraire, par un OUI énergique vous ouvrirez pour notre commune une ère de prospérité nouvelle

PENSEZ à l'aspect du Village une fois les murs abaissés

PENSEZ à vos familles réunies heureuses dans ce parc magnifique lors de toutes nos manifestations communales

PENSEZ à doter nos sociétés d'une salle spacieuse avec de vastes annexes

RAPPELEZ-VOUS que d'autres, avant vous, ont peiné pour faire de notre Village ce qu'il est

ALLEZ-VOUS refuser votre part ?

NON n'est-ce pas

**Pour l'honneur de notre Commune
Pour la Jeunesse d'aujourd'hui et de toujours
Pour renouveler à nos conseillers la confiance
que vous leur avez accordée en 1943**

Votez tous OUI

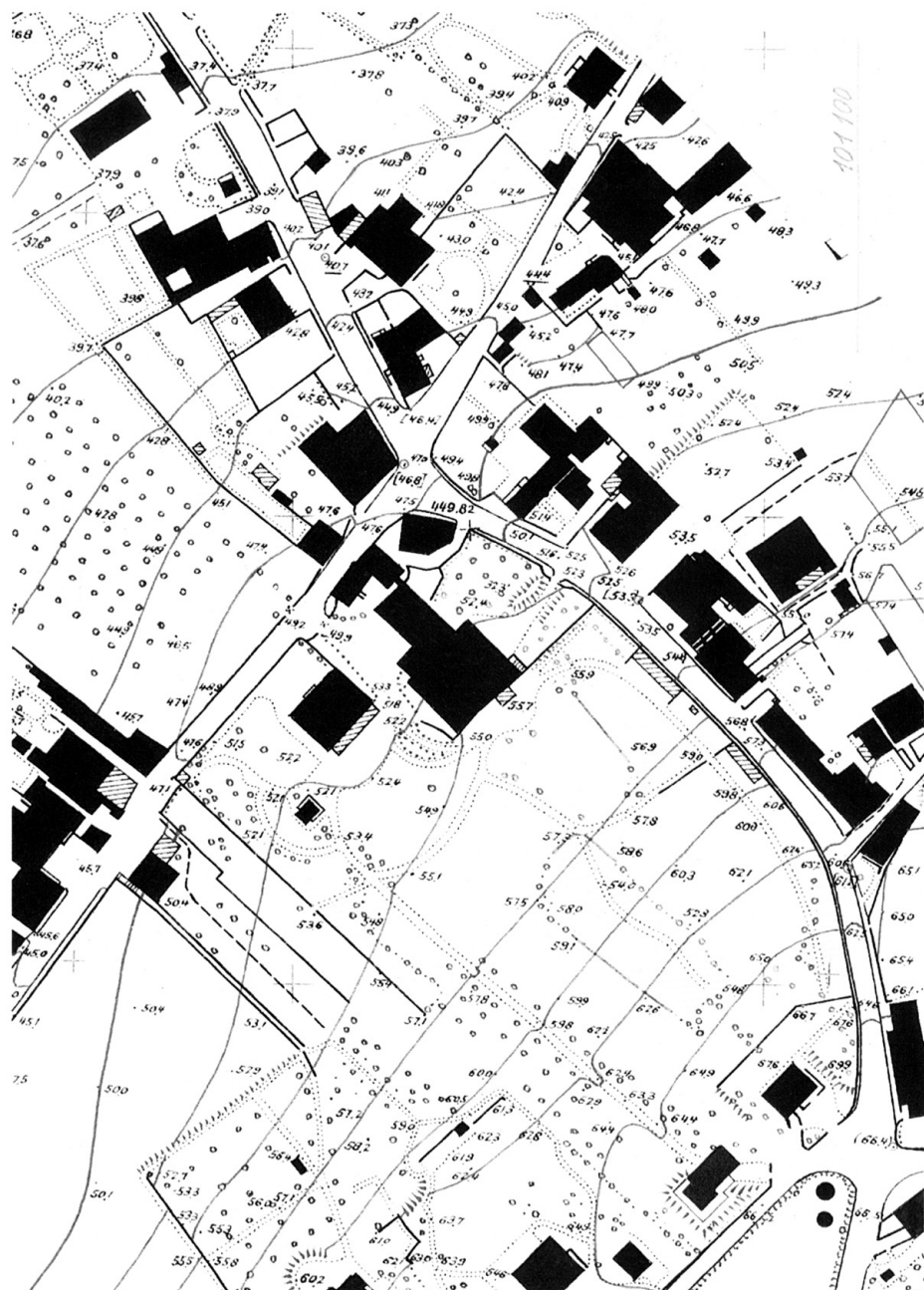
Le Comité d'action pour l'achat

Imprimerie Fleur de Lys, Grand-Saonnex

Responsable : L'Eplattenier, conseiller municipal

CONVOCATION : Assemblée communale pour le projet, vendredi 12 mai à 20 h. 30, Café des Lauriers (Jacquet)

1941



Place pour coller l'estampille	RÉPUBLIQUE ET		CANTON DE GENÈVE
	GRAND-SACONNEX		
Bulletin de vote du Mouvement en faveur de la majorité du Conseil			
Votation communale référendaire des 13 et 14 mai 1944			
Acceptez-vous la délimitation du Conseil municipal de la commune du Gd-Saconnex, en date du 16 mars 1944, décidant l'achat de la propriété dite « Les Délices » pour le prix de Fr. 97.000.- ?			Réponse : OUI

Ci-contre le bulletin de vote du mouvement en faveur de la majorité du Conseil qui recommandait de voter “oui” à l’achat de la propriété dite “Les Délices”.

Nous n’avons retrouvé aucune indication quant au résultat de la votation référendaire des 13 et 14 mai 1944, mais on sait que les électeurs ont accepté l’achat de la campagne des Délices.

Il s’agit de tirer maintenant le meilleur parti de cette propriété. Le 15 juin 1944, la commission des bâtiments présente un plan des travaux à exécuter au fur et à mesure des disponibilités financières.

Ce plan est divisé en 3 parties :

1. entretien des bâtiments, toitures, cheminées, etc.
2. aménagement de la salle de réunion. Abaissement des murs.
3. rectification de la route devant la boulangerie. Aménagement de la campagne avec l’abattage d’arbres.

Il ressort de la discussion que la priorité doit être donnée à l’abaissement des murs et à la réalisation d’une salle de réunion.



L'Ancienne-Route au moment de l'achat de la propriété des Délices



En montant L'Ancienne-Route

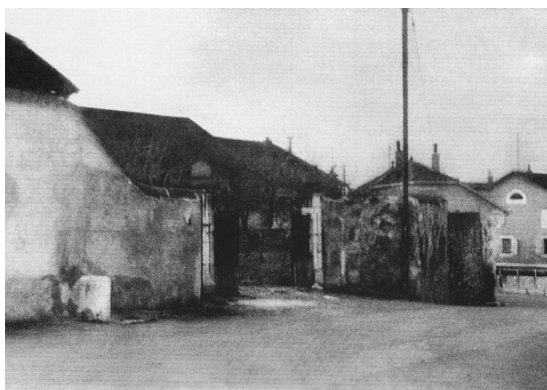
Le 9 novembre 1944, le conseil municipal approuve le projet de construction d'une salle communale dans la campagne des Délices et les plans pour l'abaissement d'un mur de ladite campagne, établis par M. Rudolf, architecte, et déposés au Département des Travaux Publics.

A la séance du 11 janvier 1945, la commission des bâtiments demande la convocation d'une séance du conseil municipal concernant la première étape des travaux d'aménagement des bâtiments des Délices. Une soumission à un entrepreneur devrait être faite immédiatement si l'on veut obtenir un subside de 12'375.- francs sur un devis s'élevant à 55'000.- francs (environ 22 ½ %). A noter que le budget de l'année 1945 prévoit des recettes pour 25'730.- francs, des dépenses pour 88'224,05 francs, d'où des centimes additionnels aux fins de pourvoir à l'excédent de dépenses, soit 62'494,05 francs.

A la séance du 26 février 1945, le conseil municipal décide à l'unanimité l'exécution de la première étape des travaux de la salle communale.

3 étapes sont prévues par la commission des bâtiments pour la salle communale. Une demande est adressée à 4 établissements bancaires pour demander les conditions d'un emprunt de 170'000.- francs.

Le 5 mars 1945, le conseil municipal vote par 8 voix et 2 abstentions un emprunt de 170'000.- francs auprès de la Caisse Hypothécaire au taux de 3¼ %. Cet emprunt est destiné à rembourser à la Caisse Hypothécaire 2 créances grevant l'immeuble "des Délices" acquis le 30 mai 1944, soit 69'500.- francs d'une part, et de constituer un fonds pour couvrir les frais de mise en



L'emplacement du parking actuel de la salle communale



valeur de la propriété précitée, de transformation des bâtiments (salle communale) et les frais d'acte, d'autre part, soit 100'500.- francs.

Le 15 novembre 1945, les travaux de la 2^{ème} étape sont votés pour un montant de 91'750.- francs. Une subvention de 22 ½ % sera accordée comme pour la première étape.

A la séance du 29 novembre 1945, il est annoncé que les sociétés communales ont pris l'engagement de participer aux frais de construction de la scène de la salle communale. Certains conseillers estiment que les sociétés feraient un beau geste en abandonnant leurs subventions en faveur de l'achat de mobilier.

Le 7 janvier 1946, un cartel des sociétés est créé; il a pour but de gérer la scène de la salle communale.

Critique est adressée par un conseiller parce que l'on n'a pas admis au sein de celui-ci la jeunesse sportive ouvrière. Le 28 mars 1946, les statuts du Cartel sont renvoyés à une commission, ce qui est contesté par un conseiller qui estime que le Cartel n'est pas une institution officielle. De plus, le règlement de la salle ne regarde pas le Cartel. Une phrase amusante: "Dans son intégrité, du premier caillou au dernier clou, la salle communale est à la Commune".



Les travaux de démolition et de construction de la salle communale



L'augmentation des dépenses provient du fait: que la salle a passé de 300 à 350 places, de la création d'une galerie, de l'augmentation des coûts des matériaux et de la main d'oeuvre. Aussi, le conseil municipal vote à la majorité un emprunt de 55'000.- francs auprès de la Caisse Hypothécaire du canton de Genève, au taux de 3 ¼ %, remboursable en 20 annuités, dès y compris 1947.

INAUGURATION

de la

Nouvelle Salle Communale

et

Propriété « Les Délices »

◆

Grand-Saconnex

Dimanche 23 Juin 1946

L'inauguration de la salle est fixée au dimanche 23 juin 1946, mais un conseiller fait remarquer qu'à cette date c'est la "journée socialiste à Veyrier".

A la séance du 15 août 1946, M. Boccard, président de la commission de la fête, fait un compte-rendu de la manifestation.

Pour la commune, les frais s'élèvent à 1'800.- francs.

A la séance du 3 mars 1947, les comptes de la campagne ont été vérifiés.

Une somme de 357'236,45 francs est inscrite tant aux recettes qu'aux dépenses.

A la séance du 8 avril 1948, un projet d'aménagement de la villa est demandé à M. Rudolf. Il prévoit au rez-de-chaussée l'installation de la Mairie et des locaux annexes, au 1^{er} étage l'aménagement de deux appartements de 4 et 5 pièces, d'où une dépense de 100'000.- francs. Le 4 novembre 1948, le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un appartement de concierge dans le bâtiment de la salle communale et vote

Programme général

6 h. Diane.

10 h. 30 Aubade dans la Commune par la Fanfare.

11 h. 30 Réunion des Autorités, Invités et Population dans le Préau de l'Ecole.

11 h. 45 Cortège jusqu'à la Campagne «Les Délices».

12 h. Vin d'honneur et Inauguration.

12 h. 30 Banquet.

14 h. 30 Partie littéraire et musicale avec le concours de M. Jean BARD et de Mme Iris AVICHAY; de l'Orchestre symphonique de Carouge et de la Fanfare de Grand-Saconnex, sous la direction de M. Henri Bujard et des chœurs paroissiaux Protestant et Catholique, réunis sous la direction de M. P. Labarthe.

De 20 h. 30 à 3 h.: BAL (Orchestre Bruno Grasselli)

PRIX DU BANQUET : Fr. 5.50 (service et vin compris)

Les cartes donnant droit au banquet peuvent être retirées:

- A la Laiterie du Grand-Saconnex
- A la Boulangerie Grosfort-Wagner
- A la Crèmerie du Pommer
- Chez M. Corboz, garagiste
- Auprès des Présidents des Sociétés du village

Jusqu'au Mardi 18 Juin 1946

Une vente de pots, assiettes et cartes postales souvenirs sera faite pendant la fête

Programme LITTÉRAIRE et MUSICAL

PREMIÈRE PARTIE

Exécution par l'Orchestre Symphonique de Carouge
Direction: M. Henri Bujard

1. Ouverture de Guillaume Tell Rossini
2. Airs d'Opéras, chantés par Mme M. Reisser,
Soprano de Radio-Genève Verdi
3. Joli Printemps Lincke
4. L'Arlésienne Bizet

Exécution par les Chœurs Paroissiaux réunis
Direction: M. Paul Labarthe

5. Qu'as-tu vu dans les Vignes P. Miche
6. Le Flûtaiu J. Dalcroze

DEUXIÈME PARTIE

Exécution par la Fanfare Municipale
Direction: M. Henri Bujard

7. Mon Régiment Genton
8. La Traviata Verdi
9. La Poupée de Nuremberg (Ouverture) Adam

Exécution par les Chœurs Paroissiaux, réunis
Direction: M. Paul Labarthe

10. Les Moissonneurs G. Doret
11. Heureux celui qui revoit sa Patrie G. Doret

Madame Iris AVICHAY et Monsieur Jean BARD, interpréteront des Oeuvres de: Malherbe, Bossuet, La Fontaine, La Bruyère, Molière et Jules Romain



à cet effet un crédit de 20'000.- francs. Le 7 avril 1949, le conseil municipal vote à l'unanimité la vente de la parcelle communale 2029 C d'une superficie de 1407,5 m² à M. Louis Bujard au prix de 8.- francs le m². Le 2 novembre 1950, le conseil municipal décide de vendre à M. Emile Cerotti la parcelle 2098 (ancien numéro 2029 B) d'une superficie de 1871 m² pour le prix de 10'000.- francs, avec réserve de plantation le long du mur bordant la rue du village.

A la séance du 6 novembre 1952, la commission des bâtiments soumet un projet pour les transformations de la villa des Délices. Pour un total de 134'800.- francs, le projet prévoit au rez-de-chaussée, la Mairie et ses services; au 1^{er} étage un appartement de 4 pièces et un appartement de 5 pièces. On pourrait aménager un appartement de 3 pièces dans les combles. Cette proposition est acceptée par 8 voix contre 4.

Le 17 septembre 1955, les conseillers municipaux apprennent qu'à la suite de l'augmentation du nombre des élèves, une classe a été ouverte au 1er étage de l'immeuble de la salle communale.

A la séance du 19 mars 1959, M. le Maire annonce que la cérémonie d'inauguration de la nouvelle Mairie et de la station d'épuration des eaux est fixée au samedi 21 mars 1959. Le public sera invité à la visite des locaux et une collation sera offerte.

LA SALLE COMMUNALE EN 2006

En 2006, il y a eu 60 ans que la salle communale était inaugurée.

En 1978, le service technique constatait que la rénovation de la salle communale était devenue nécessaire. Ses installations ne correspondaient plus aux normes de sécurité qui doivent régir une salle très fréquentée, appelée à recevoir des manifestations aussi diverses que des soirées théâtrales, la présentation de films, de conférences, le déroulement de soirées organisées par les sociétés communales avec bal, ainsi que tous les autres événements qui marquent la vie communale.

Aussi, un concours d'architecture était lancé en 1980 en vue de la rénovation et la transformation de la salle et des appartements. Après d'âpres discussions au sein du conseil municipal, celui-ci votait le 13 février 1984 un crédit de 4 millions. Le premier coup de pioche était donné le 12 juin 1984. Les appartements étaient aménagés en bureaux pour le service technique communal, seul un appartement était créé pour le concierge.

Le bâtiment extérieurement intact était muni, à l'intérieur, d'installations modernes et fonctionnelles propres à notre époque. Le 4 février 1984, le conseil municipal votait un crédit complémentaire de 450'000.- francs pour couvrir les frais imprévus et supplémentaires du chantier selon le rapport de la commission des travaux et bâtiments du 16 janvier 1984.

Le samedi 1^{er} février 1986, la salle communale et le bâtiment des Délices étaient enfin inaugurés.

Le 20 janvier 2003, le conseil municipal votait un crédit de 535'000.- francs pour la transformation du 1er étage et des combles du bâtiment de la salle communale, pour permettre la création de nouveaux locaux nécessaires au bon fonctionnement de la commune. L'appartement du concierge était donc supprimé et le bâtiment n'était plus habité.